

Lundi 8 avril 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 8 avril 2019 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
Jean Caron, Isabelle Chouinard, Réjean Pelletier, François Gagné-Bérubé et Céline Langlais, sous la présidence de Monsieur Rénaud Bernier, maire formant quorum.

Est absent Monsieur Rémi Pelletier, conseiller.

Sont aussi présentes Mesdames Louise St-Pierre, greffière et Gina Dionne, trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2019-04-157

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Octroi d'un contrat pour la construction d'un local technique annexé à l'aréna et autres travaux connexes.
4. Mandat au maire et à la greffière pour signer une transaction avec Gaudreau Environnement inc. et Bouffard Sanitaire inc. dans le cadre de la cession du contrat de collecte et de transport des matières résiduelles.
5. Embauche de Monsieur Jonathan Godin à titre de technicien en mesures d'urgence.
6. Désignation de représentants municipaux à un café-rencontre de Solidarité rurale du Kamouraska le 25 avril 2019 à Sainte-Anne-de-la-Pocatière.
7. Période de questions.
8. Clôture et levée de la séance.

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de l'adopter en reportant cependant l'item 3 à une séance ultérieure.

Rénaud Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-04-158

MANDAT AU MAIRE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UNE TRANSACTION AVEC GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC. ET BOUFFARD SANITAIRE INC. DANS LE CADRE DE LA CESSION DU CONTRAT DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.

CONSIDÉRANT le contrat existant entre Gaudreau Environnement inc. et la Ville pour la collecte et le transport des déchets, des matières résiduelles et des matières

organiques dans sept municipalités du secteur centre de la MRC de Kamouraska pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 avec possibilité de prolongation pour une période additionnelle de 24 mois;

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 19 juin 2018 de Gaudreau Environnement inc. demandant à la Ville la cession dudit contrat en faveur du Groupe Bouffard compte tenu de l'entente intervenue entre les deux entreprises relativement à la vente des actifs détenus par Gaudreau Environnement inc. au Bas-Saint-Laurent au Groupe Bouffard de Matane;

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 3 juillet 2018 de la Ville informant Gaudreau Environnement inc. de l'accord de la Ville à une cession du contrat sous réserve du respect des modalités prévues au devis et à la signature d'une entente tripartite (Ville, Gaudreau, Bouffard) afin de convenir des modalités de la cession;

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 6 novembre 2018 de Gaudreau Environnement inc. informant la Ville de la vente officielle de leurs actifs dans le Bas-Saint-Laurent au Groupe Bouffard à compter du 1^{er} novembre 2018 et de l'exécution du contrat de collecte et de transport des matières résiduelles à compter de cette même date par Bouffard Sanitaire inc.;

CONSIDÉRANT le projet de transaction à intervenir entre la Ville, Gaudreau Environnement inc. et Bouffard Sanitaire inc. soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Caron

et résolu unanimement de ratifier les termes de la transaction à intervenir entre la Ville, Gaudreau Environnement inc. et Bouffard Sanitaire inc. relativement à la cession du contrat pour la collecte et le transport des déchets, des matières résiduelles et des matières organiques dans sept municipalités du secteur centre de la MRC de Kamouraska et de mandater le maire, Monsieur Régnald Bernier et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, ladite transaction.

Régnald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-04-159

EMBAUCHE DE MONSIEUR JONATHAN GODIN À TITRE DE TECHNICIEN EN MESURES D'URGENCE.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-04-137 de ce conseil autorisant la signature d'une entente de fourniture de services en sécurité civile entre la Ville de Saint-Pascal et les municipalités de Saint-Philippe-de-Néri, Kamouraska, Saint-Germain, Sainte-Hélène-de-Kamouraska et Saint-Bruno-de-Kamouraska;

CONSIDÉRANT que ladite entente prévoit l'embauche d'un technicien en mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT l'intérêt et la disponibilité de Monsieur Jonathan Godin, technicien en mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de travail soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement d'embaucher Monsieur Jonathan Godin à titre de technicien en mesures d'urgence selon les termes du contrat de travail soumis au conseil et d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-04-160

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX À UN CAFÉ-RENCONTRE DE SOLIDARITÉ RURALE DU KAMOURASKA LE 25 AVRIL 2019 À SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE.

CONSIDÉRANT une correspondance de Solidarité rurale du Kamouraska invitant la Ville à assister à un café-rencontre le 25 avril 2019 à Sainte-Anne-de-la-Pocatière sur le thème « Les fêtes commémoratives de nos municipalités : Un levier pour le développement de nos collectivités! »;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de désigner Madame Céline Langlais et Messieurs Jean Caron et Réjean Pelletier, conseillers à titre de représentants de la Ville au café-rencontre de Solidarité rurale du Kamouraska le 25 avril 2019 à Sainte-Anne-de-la-Pocatière et d'autoriser le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-04-161

PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question.

2019-04-162

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 02.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière